MINISTERE DU PLAN

CENTRE NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

85/509 DU 16/4/85

DECRET N° _____/MP/CNSEE/DAF

portant promotion au titre de l'année 1983 de Monsieur BITA François Ingénieur en Chef [illegible], des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services techniques (statistique).

// I S A S :

LE PREMIER MINISTRE,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

D.F.P. (/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/150/MP du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et les hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 63/410 du 12-12-63 portant statut commun des cadres du personnel technique des services de la statistique ;

(/u le Décret n° 65/170 du 25-6-65 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 74/470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

D.G.B. (/u le Décret n° 84/858 du 13-8-84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 84/860 du 20-8-84 portant organisation des intérims des membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A I;

(/u le Décret n° 80/630 du 27-12-80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

(/u l'ordonnance n° 019/84 du 25-8-84 portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979 ;

D.C.F. (/u le Décret n° 84/855 du 8-8-84 portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le Décret n° 85/500 /MP/CNSEE/DAF du 16/4/85 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1983 de Monsieur BITA François, Ingénieur en Chef [illegible] des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services techniques (statistique).

D E C R E T E

ARTICLE 1ER : Monsieur BITA François, Ingénieur en Chef de 3è échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services techniques (statistique) en service à l'ATC à Pointe-Noire est promu au 4è échelon échelon de son grade indice 1950 au titre de l'année 1983 pour compter du 23-03-83 Ancienneté.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 16 AVRIL 1985

Par le Premier Ministre,

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Plan,

Pierre N O U S S A.-

Le Ministre des Finances et du Budget,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DFP.....2
DGB.....2
DCF.....2
MP.....2
Dossier DFP.....3
Dossier CNSEE.....3
Intéressé.....1
SGG/BC.....2